

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE:

BUREAU

DU JOURNAL,

Rue Perez Castellanos 162.

HONNEUR ET PATRIE !

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD propriétaire gérant.

PRIX

DE L'ABONNEMENT
2 PATACONS PAR MOIS.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE.

QUESTION D'ITALIE.

PRESIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

Séance du 10 mai 1849.

M. Jules Favre demande que la discussion sur les affaires d'Italie soit reprise. On nous dira que les dépêches ne sont pas arrivées, cela me paraît impossible. Cette question est brûlante, il faut qu'elle soit résolue.

M. Marrast.—M. le ministre des affaires étrangères m'a annoncé qu'une partie seulement des dépêches qu'il attendait étaient arrivées; il demandait l'ajournement auquel M. Grévy a consenti.

M. J. Favre insiste pour la discussion immédiate.

M. O. Barrot.—Le gouvernement est aux ordres de l'Assemblée; c'est à celle-ci à examiner s'il lui convient d'attendre jusqu'à demain avec la chance de pouvoir juger le procès avec toutes les pièces.

M. Ledru Rollin demande la lecture des dépêches qui sont arrivées.

M. Ledru Rollin.—J'insiste pour qu'on donne aujourd'hui même lecture des pièces. Je le fais sans passion; je le fais pour donner satisfaction à l'opinion publique; je le fais parce qu'il n'est pas possible que le gouvernement n'ait pas été renseigné sur des faits aussi importants.

Ainsi l'on nous dit qu'on n'a pas de renseignemens sur le nombre des blessés. Eh bien! je viens de recevoir une lettre....(Interruption.)

Une voix.—Voilà des documents bien exact!

M. Ledru Rollin.—On dit que nos renseignemens sont inexacts; il faut convenir que le gouvernement a mauvaise grâce à nous accuser, puisqu'il n'en produit pas.

Eh bien! cette lettre m'annonce qu'il y a eu quatre attaques, 442 blessés, 320 prisonniers, un drapeau pris, un colonel et un officier faits prisonniers. Le fait n'est pas douteux: c'est en leur parlant qu'on m'a écrit.

On ajoute que les soldats ont déclaré qu'ils avaient été surpris de ne pas trouver les Napolitains à Rome. Pour les décider à combattre, on leur aurait dit qu'ils combattaient contre les Autrichiens. (Mouvement prolongé.—Murmures violents.)

L'Assemblée romaine, ajoute-t-on, avait proposé au général de faire entrer les blessés à Rome; sur son refus, elle lui a envoyé des médecins avec des médicaments et des moyens de pansement.

Voilà ce qu'a fait ce peuple que vous dites un peuple d'aventuriers et de brigands! (Bravos à gauche.)

Quand nous recevons des lettres, nous simples particuliers, il n'est pas possible que le gouvernement n'ait pas reçu de dépêches. Il faut que nous les connaissons, pour rassurer l'opinion, et pour que le pays sache ce que c'est que votre expédition, et si nos soldats n'ont pas à trop souffrir de votre légèreté.

M. le général Bédeau.—Je suis profondément peiné que l'Assemblée ait cru, avant d'avoir connaissance officielle des dépêches, pouvoir se prononcer sur la conduite du général en chef. (Très bien! très bien!)

M. Considérant.—Il n'est qu'un instrument, on ne s'occupe pas de lui. (Murmures.)

M. le général Bédeau.—Mais ce que je regrette aussi profondément, c'est que l'on ait parlé à l'Assemblée d'une lettre tendant à faire croire que cet honorable général avait mis à son ordre du jour un subterfuge destiné à tromper la bravoure de ses soldats. (Bravo! Bravo!)

J'aurais désiré qu'en l'absence de renseignemens précis, nos sympathies restassent entières au général. (Très bien!) J'aurais voulu qu'il n'y eût pas de paroles amères pour un général qui sert son pays avec loyauté, courage et dévouement. (Applaudissements.)

Je termine en disant, sans apporter de vivacité dans le débat, qu'il est difficile d'admettre que le gouvernement qui avait mis l'armée française hors la loi et qui lui a livré combat, ait offert ensuite à cette armée des médecins et des hôpitaux. (Très bien!)

M. Ledru Rollin, de sa place.—J'apporte des assur-

tions que je crois vraies. Je connais l'auteur de la lettre.....

Une voix.—Son nom.....

M. Ledru Rollin.—C'est un homme que je tiens pour aussi honorable que quelque membre que ce soit de cette Assemblée, et jusqu'à preuve contraire, je crois mes nouvelles vraies.

M. le général Bédeau.—J'oppose à l'assertion de M. Ledru Rollin la conviction que le gouvernement ne fait pas partir un corps expéditionnaire sans le faire suivre de toutes les choses nécessaires à ses besoins. (Très bien.)

M. J. Favre.—On veut que l'Assemblée s'abstienne de jugement et de critique, et en même temps on se refuse à lui communiquer les pièces.... (Murmures.)

Je sais bien que l'honorable général Bédeau ne s'associe pas à cette tactique, je sais qu'il a obéi à un sentiment honorable en venant défendre son frère d'armes; seulement, suivant le général Bédeau, nous aurions eu le tort de porter le débat à la tribune avant l'arrivée des dépêches. (Oui! oui! à droite.) Si c'eût été là, messieurs, une question de haute convenance, l'Assemblée n'aurait pas attendu 48 heures après une décision prise pour s'en apercevoir.

Mais l'Assemblée a fait son devoir. (Oui! oui! à gauche.) Elle a vu que le sang coulait, elle a voulu intervenir pour en arrêter l'effusion; elle a voulu s'opposer à une guerre impie. Je le répète, elle a bien fait, c'était son devoir.

A gauche.—Oui! oui!

Maintenant, que le général Oudinot n'ait pas porté à la connaissance des soldats les faits qui pouvaient les éclairer, je n'en sais rien; mais écoutez cette proclamation et dites moi après si elle ne rassemble pas un manifeste de l'ancienne coalition, à une proclamation du duc de Brunswick. (Violents murmures à droite.—Approbation à gauche.)

L'orateur lit la proclamation du général Oudinot aux soldats, proclamation dans laquelle le général en chef, après avoir vanté le caractère du pontife romain, représente le gouvernement romain actuel comme fatigued et sourcilleux.

A droite.—Très bien! très bien!

M. J. Favre, se tournant vers la droite.—Vous protestez contre un gouvernement établi.

Une voix.—Un gouvernement d'assassins.

M. J. Favre.—D'après la Constitution vous n'avez pas le droit de vous immiscer dans le gouvernement d'un peuple; d'après vos propres paroles, messieurs les ministres, vous n'alliez pas rétablir le pape, et cependant voilà un agent qui vous donne un démenti. (Non! non! Oui! oui!)

Oui, on n'a qu'à consulter le Moniteur, vous avez dit ici, dans cette Assemblée, et nous l'avons dit aussi dans le sein de la commission, que vous n'alliez pas à Rome attaquer la République, mais au contraire pour défendre la liberté. On sait ce qui est advenu, nous avons été trompés.

Aujourd'hui vous dites que le gouvernement romain est un fantôme de gouvernement. Ainsi, si les Anglais et les Russes venaient dire de vous que vous êtes un fantôme de gouvernement, vous laisseriez donc la place vide et vous vous en iriez.... (Approbation à gauche.)

La guerre, messieurs, n'est honorable que lorsqu'elle est le résultat de la nécessité. En a-t-il été ainsi? Vous allez chez un peuple ami, sans avoir été appelés par la population. Vous dites à un gouvernement légalement constitué qu'il n'est qu'un remas de factieux et d'assassins. (Oui! oui!)

Ainsi, vous allez user de votre force pour ramener le pape et ses cardinaux qui ont abandonné la ville après l'avoir ensanglantée. (Violents murmures à droite.)

Il est impossible que nous restions plus longtemps dans cette équivoque.

Le gouvernement dit qu'il n'a pas de renseignemens; cela est impossible; il doit en voir, et comme M. le général Oudinot n'a fait qu'exécuter les instructions secrètes du cabinet, l'Assemblée, j'en suis sûr, assez éclairée désormais sur les intentions du ministère, n'ajournera pas la discussion.

M. O. Barrot.—Je prie l'Assemblée de vouloir bien attendre encore quelques minutes.

Voix nombreuses.—A demain! à demain!

M. le Président.—Je consulte l'Assemblée.

M. Ledru Rollin.—Sur quoi?

M. le Président.—Sur la reprise immédiate de la discussion relative aux affaires de Rome.

M. Ledru Rollin.—J'ai demandé que le gouvernement fit connaître à l'Assemblée les dépêches qu'il a reçues, sauf à voir plus tard si la discussion doit être reprise immédiatement ou renvoyée à demain. Je demande que ma proposition soit mise aux voix.

La proposition de M. Ledru Rollin est adoptée.

M. Lacrosse.—M. le ministre des affaires étrangères a cru devoir retourner à ses travaux, après avoir consénié avec M. le président et M. le rapporteur de la commission.

A gauche.—Il faut l'envoyer chercher.

M. Lacrosse.—C'est ce que j'ai fait aussitôt que M. Jules Favre a manifesté le désir que la discussion fut reprise immédiatement. J'ai envoyé deux personnes chercher M. le ministre des affaires étrangères.

La séance est suspendue.

A cinq heures un quart, M. le ministre des affaires étrangères paraît au banc des ministres.

La séance est reprise.

M. le Président.—La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Drouyn de Lhuys.—J'avais annoncé à M. le président de l'Assemblée nationale que les dépêches reçues aujourd'hui par le gouvernement étaient fort incomplètes, que nous espérions en recevoir demain de plus complètes, qui rendraient la discussion plus facile. Après ces explications auxquelles il n'avait été fait aucune objection j'ai cru devoir me retirer pour vaquer aux travaux que m'imposent les circonstances.

Dès que j'ai appris le désir de l'Assemblée de connaître immédiatement les dépêches arrivées aujourd'hui, je me suis empressé de revenir, et je vais lui en donner connaissance. (Ecoutez! écoutez!)

M. le ministre commence la lecture d'une dépêche du général Oudinot, datée du quartier général de Paolo, 4 mai 1849.

Corps expéditionnaire de la Méditerranée.

DEPÈCHE N° 1.

« Au quartier général de Paolo, le 4 mai 1849.

« Monsieur le ministre,

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, je me suis mis en route pour Rome le 28 avril dernier. Deux puissants motifs m'avaient engagé à prendre cette détermination.

« 1^e Civita Vecchia est un point sans actions sur les Etats romains. L'accueil amical qui avait été fait à nos troupes resterait en quelque sorte comprimé dans les murs de la ville; et, en y prolongeant notre séjour, je m'exposais à voir la question romaine vidée, sans que la France obtint dans cette grave question la part qui lui revient.

« 2^e D'après les renseignemens recueillis aux sources les plus pures, j'avais l'espoir d'entrer dans Rome sans employer la force.

« Les choses se sont passées tout autrement, monsieur le ministre; nos troupes, arrivées le 30 devant les murs de Rome, ont été reçues par la mitraille; et j'ai dû, après avoir fait une forte reconnaissance à la ville, en l'absence d'un matériel nécessaire pour faire un siège en règle, ne pas exposer inutilement nos braves soldats contre des adversaires retranchés derrière d'épaisses murailles.

« Je viens d'établir mon quartier général à Paolo. Les avant postes sont plus rapprochés de Rome.

« La troisième brigade débarque en ce moment à Civita Vecchia; nous allons reprendre l'offensive, et sous peu de jours, soyez-en certains, les anarchistes qui répandent la terreur dans Rome seront énergiquement châtiés. [Rumeurs à gauche.]

« On ne peut reprocher à nos soldats qu'un excès de bravoure. Toutefois, j'ai la ferme résolution de ne pas compromettre leur ardeur dans une guerre de batailles.

« N'ayez donc aucune inquiétude sur le résultat définitif.

« Monsieur Valentini, que le pape destinait comme gouverneur de Civita-Vecchia, m'est arrivé porteur d'une dépêche du pape et d'une autre du cardinal Antonelli. Je n'ai pas caché à ce prélat la réserve que je m'étais imposée, combien il était utile, combien il était essentiel, dans l'intérêt du Saint Père, qu'on me laissât juger de ce qui était possible. Monsieur Valentini a paru apprécier les considérations que je lui ai développées, et il repart aujourd'hui pour Gaète.

« J'ai écrit à M. de Rayneval en l'engageant à faire tous ses efforts à Gaète pour maintenir ma liberté d'action. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'on se fait à Gaète la plus grande illusion sur les dispositions des populations. (Mouvement.)

« Je ne prétends pas dire que ces dispositions soient favorables à l'ordre de choses actuel, qui n'est que le despotisme à l'ombre du drapeau rouge, exercé par une faction composée des anarchistes de tous les pays ; mais les sympathies pour l'autre gouvernement sont loin d'être ardentes comme on le suppose. (Nouveau mouvement.)

« Oui si à Pie IX, mais on redoute très généralement le gouvernement clérical. (Mouvement à gauche.)

« Les troupes napolitaines, commandées par le roi en personne, sont entrées dans les Etats romains ; ou les dit destinées à occuper la province de Velletri. Les autres sont encore à Massa, du moins on l'assure. La ville d'Ancône a été déclarée en état de siège par les triumvirs de Rome ; ces messieurs lèvent des impôts sur la population pour la solde de 60,000 soldats ; mais la vérité est, qu'ils n'en ont pas plus de 20,000, parmi lesquels 6 ou 8,000 tout au plus, tant génois que lombards, peuvent être considérés comme des soldats aguerris.

« Je suis, etc.

« Signé, Le général Oudinot de Reggio.

« P. S. Le père Ventura, effrayé de la situation de Rome, vient de quitter cette ville ; en passant à Pao'o, il a demandé à me voir de la part des triumvirs. MM. Mazzini, Armellini et Saffi, l'avaient chargé de me dire que la journée du 30 pouvait être qu'un malentendu ; qu'il était peut-être possible de concilier les choses si je consentais à faire une nouvelle déclaration établissant d'une manière nette et précise que la France n'imposerait aucun gouvernement aux Etats romains. (Mouvements divers.)

« J'ai répondu au père Ventura que je croyais avoir suffisamment fait connaître la pensée de mon gouvernement. (Très bien ! très bien !), pensée toute libérale, qu'à-près ce qui avait eu lieu, j'avais, à coup sûr, le droit de me montrer sévère....

A gauche : Oh ! oh !

M. le ministre des affaires étrangères. — Qu'après ce qui avait eu lieu, j'avais, à coup sûr, le droit de me montrer sévère ; que j'en usais si peu que j'étais près encore à entrer à Rome en ami, comme intermédiaire entre l'anarchie et le despotisme qui menacent les populations. (Approbation à droite.)

« J'ai ajouté qu'en agissant ainsi, je croyais agir dans le véritable intérêt du peuple romain. (Nouvelle approbation à droite.)

« A cette dépêche était jointe une lettre particulière qui contenait peu de renseignements ; je vais donner lecture à l'Assemblée de ce qui peut l'intéresser : c'est de la même date.

« Je n'ai rien de particulier à ajouter aux renseignements officiels que j'ai l'honneur de vous transmettre. La situation est sans doute compliquée, mais je reste convaincu qu'elle s'éclaircira sous la protection du drapeau français. Il était impossible de ne pas le déployer ici dans les circonstances actuelles, car la lutte à laquelle nous prenons part est celle de la civilisation contre la barbarie. (Mouvements divers.)

M. le général Rulhières : — Les dépêches reçues sont fort incomplètes et seront sans doute complétées demain. Je les ferai connaître à l'Assemblée.

A gauche : Non ! non ! tout de suite ; il y a une décision de l'Assemblée.

M. le général Rulhières donne lecture d'une autre dépêche portant les mêmes détails que la précédente.

Je termine en démentant énergiquement la nouvelle d'un colonel et d'un drapeau pris par les Romains. (Très bien ! très bien !)

MM. Ledro-Rollin et Floeon demandent que la discussion soit renvoyée à ce soir.

L'Assemblée décide qu'elle sera renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

MONTEVIDEO.

7 AOUT 1849.

L'HORREUR DES HOPITAUX ET LA MISÈRE PUBLIQUE.

(Suite et fin.)

La pitié ! que ce mot est doux et consolant ! Il n'y a personne, hélas, que la douleur n'atteigne, et si lorsque nous souffrons, nous aimons tant que l'on compatisse à nos maux, pourquoi, à notre tour, ne saurions nous pas plaindre l'être souffrant et ne nous empresserions nous pas de le secourir ? — C'est toujours le précepte du divin Maître : « faire à autrui tout le bien que nous en voudrions recevoir. » Bien différent de cet autre précepte de la stricte justice, qui se borne à dire : « ne fais pas à autrui, le mal que tu ne voudrais pas qu'il te fît. »

Les principes de morale — la morale de l'Evangile, — ainsi établie ; les maux qui afflagent la population de Montevideo, ainsi signalés à l'attention des personnes qui peuvent et qui doivent y porter remède, ou au moins y apporter quelque soulagement, il nous reste à indiquer brièvement les moyens qui, dans notre opinion, pouvaient être employés avec le plus de succès.

Le premier et le plus urgent, est celui des secours à domicile.

Ces secours pourraient être distribués en nature, selon les cas, et selon la position ou la moralité des personnes nécessiteuses.

Les secours en nature consisteraient en bouillon pour les malades, en alimens simples, mais substantiels, pour les convalescents, en linge de corps et de lit, matelas, etc., en médicaments ; enfin en tous autres objets que l'on jugerait être d'une absolue nécessité, soit pour guérir les malades, soit pour réconforter les faibles et prévenir les maladies.

Pour faire le bien, il ne suffit pas d'être animé de l'esprit de charité, il faut de l'argent — beaucoup d'argent.

L'argent pour les actes de bienfaisance s'obtient par des quêtes publiques et des souscriptions mensuelles.

Pour que ces quêtes et ces souscriptions soient productives, il faut que le public ait une pleine confiance dans l'intégrité des personnes appelées à recueillir ces collectes et à en administrer le produit.

Tout cela se réalise facilement par le moyen des sociétés de bienfaisance.

Une société centrale de bienfaisance, réunie au domicile et sous la présidence du Vicaire Apostolique, composée des curés ou des chapelains des diverses paroisses, des médecins, des chefs de collèges ou d'institutions, des juges de paix, des alcades, et des personnes les plus respectables de la ville, sans distinction d'opinions religieuses ou politiques, — sans distinction, surtout de profession et de nationalités.

Des comités de bienfaisance, nommés par la société centrale, et renouvelés par elle tous les mois, réunis à des jours fixes, dans chaque quartier, sous la présidence des curés ou chapelains, ou, à leur défaut, sous celle des juges de paix de ces quartiers.

Un conseil d'administration, composé du président de la société, d'un vice président, d'un trésorier, d'un contrôleur et de six sociétaires, élus à la majorité des suffrages, en assemblée générale.

Une organisation régulière ; des statuts et règlements qui indiquent clairement l'objet et la durée de cette société, les obligations que contractent ses membres, les attributions des comités de bienfaisance ; la nature des rapports de ces comités avec la société centrale, les attributions du conseil d'administration, les devoirs et les fonctions de ses membres, etc. etc. — L'approbation solennelle du gouvernement à cette association, les concours que lui prêteraient toutes les autorités civiles et militaires, et enfin la publicité la plus complète, donnée aux statuts et règlements, aux noms des membres qui composeront la société, les comités et le conseil, et même, aux rapports des comités et au compte rendu de l'administration.

Offrirait, nous n'en doutons pas, toutes les garanties désirables de probité, de célérité, d'efficacité et d'opportunité.

Les quêtes publiques se feront de deux manières : d'abord, dans les Eglises, à la suite d'un sermon pathétique préparé pour la circonstance et prononcé par un des plus éloquents prédicateurs. C'est à la suite d'un sermon semblable que Saint Vincent de Paul (qu'on ne peut trop présenter comme le modèle du prêtre, parce qu'il fut le modèle de la charité), obtint le plus beau triomphe que puisse présenter l'éloquence de la chaire. « On ne répond à St.

« Vincent de Paul que par des pleurs et des cris de miséricorde. Dans cette assemblée, où l'on est venu avec

« la résolution d'abandonner pour toujours les enfants trouvés, (réunis par lui au nombre de 500.) la fondation de leur hospice, voté par acclamation, reçoit immédiatement, pour première dotation, quarante mille livres de rente, et cet exemple d'humanité est aussitôt imité dans tout le royaume et dans l'Europe entière, [1]

Les quêtes se feront ensuite, par le soin des comités de bienfaisance, dans toutes les maisons de la ville, sans distinction aucune ; on recevrait avec la même reconnaissance le vînten du pauvre que l'once du riche. Il serait très convenable que ces sortes de collectes se fissent par des commissions choisies dans le sein de chaque comité, et composées comme dans la plupart des villes de France, d'un prêtre, d'une dame et d'un laïque. La dame quêteuse serait choisie parmi les dames orientales de la haute classe ; le laïque serait pris parmi les membres les plus commandables de la société.

Les fonds provenant de ces diverses collectes seraient immédiatement versés dans la caisse du trésor de la société centrale.

Les souscriptions mensuelles se feront aussi de deux manières : 1^e entre les membres de la société, qui demeureront tous obligés à payer, chaque mois, une cotisation dont le taux serait déterminé par les statuts ; 2^e entre les personnes riches et charitables de la ville, qui, sans faire partie de la société, voudraient néanmoins concourir à cette œuvre de bienfaisance. A cet effet, une liste de souscription, imprimée ou lithographée, et revêtue d'un timbre de la société, serait remise à chacun de ses membres pour la faire remplir dans le cercle de ses amis ou de ses connaissances.

Un fond suffisant, ainsi réuni, et assuré d'une manière permanente, sans que le gouvernement puisse y toucher sous aucun prétexte, la société louerà un local au centre de la ville ; dans lequel elle établirait des cuisines économiques, une lingerie, une pharmacie, des magasins d'approvisionnement et, s'il était possible, une infirmerie avec quelques lits, séparés les uns des autres par des rideaux. On fonderait ainsi un véritable hospice [bien différent d'un hôpital], qui, après la guerre, pourrait devenir une maison de refuge pour les vieillards et les orphelins indigents.

Au moyen de cette société et de comités de bienfaisance, les charges qui pèsent aujourd'hui sur la population riche ou aisée, seraient insinulement moins lourdes ; parce que toute personne ou toute famille qui se trouverait dans le cas de solliciter ou de recevoir naturellement, ou pourrait être avec raison renvoyée devant le comité de bienfaisance de son quartier. Celui-ci s'informera des ressources de cette personne ou de cette famille ; des rations qu'elle reçoit ; et si ces ressources et ces rations étaient insuffisantes ou d'une qualité visible à la santé des individus, le comité de bienfaisance s'occupera de les améliorer et de donner des rations supplémentaires.

Des commissions composées de dames pieuses et de médecins charitables, les unes et les autres pris en dehors de la société, s'il était nécessaire, et sans distinction de nationalités, seraient spécialement chargées de visiter les malades indigents, de leur faire envoyer du bouillon, des médicaments ou du linge, et en même temps de les assister dans leur maladie.

Nous ne pousserons pas plus loin nos indications sur l'organisation de cette société, ni sur les biens qu'elle peut répandre dans la population indigente. Nous laisserons à qui de droit le soin de les développer et d'en faire l'application la plus simple et la plus praticable.

Les ames pieuses et charitables de cette ville ont une belle mission à remplir, si elles veulent bien s'en pénétrer et accepter la tâche la plus honorable, la plus méritoire et la plus agréable à Dieu : — celle de secourir l'humanité soufrante.

Mais le plus beau rôle est, sans aucun doute, réservé au clergé Montevidéen : sans loi, sans concours éclairé, rien d'efficace, rien de durable ne peut se faire en ce genre. Avec lui, au contraire, avec son zèle évangélique, avec ses lumières, tout est possible ; car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le prêtre est le représentant de J. C. sur la terre, le continuateur de sa mission auprès des hommes ; et nous savons que le Christ avait pour les pauvres un amour de prédilection, qu'il fut pauvre lui-même. A sa naissance, sa tête reposait dans une crèche, sur un peu de paille ; et, à sa mort, sa tête environnée d'épines, n'avait pour s'appuyer que le bois de la croix, arrosé de son sang. Le prêtre catholique ne peut donc pas être sans entraînement pour le malheureux..... Et puis, voyez-vous, la misère, comme le crime et quelques fois plus que le crime, à sa honte et ses secrets : elle ira toujours de préférence révéler ses souffrances physiques à celui à qui elle a coutume de révéler ses souffrances morales.

Le prêtre n'attendra pas toujours que l'indigent soit

[1] L'abbé Maury. Panégyrique.

nu solliciter sa charte. La plupart du temps, il va lui-même au devant de ses besoins. Que vous importe à vous hommes du monde, toutes ces personnes qui vivent autour de vous ? Vous ne les connaissez pas, et vous n'avez aucune envie de les connaître. Vous ne connaissez pas, peut-être, vos plus proches voisins. Celà se conçoit; chacun de vous n'a besoin de connaître que ceux avec qui ses goûts ou ses affections le mettent en relation. Mais le prêtre se trouve dans une position exceptionnelle. Il est responsable devant Dieu de tous ceux qui ont été confiés à sa charge pastorale. Il doit donc les connaître tous, et, par conséquent, leurs bœufs.

Les indigents que le prêtre ne découvre pas, d'autres les lui font connaître. Il a dans tous les quartiers de la ville, pour ses œuvres de bienfaisance, des coopérateurs actifs et intelligents.

Voilà pourquoi nous jugons que le concours du clergé est absolument nécessaire, et nous espérons qu'il le prêtera avec zèle et dévouement, si une voix plus puissante que la nôtre, s'élève pour le solliciter.—Mais, cette voix, s'élèvera-t-elle?.....—Fera-t-on le moindre cas de ces pauvres lignes mal tracées, mal imprimées, dans le plus pauvre des journaux?..... Car tout est pauvre, aujourd'hui, dans notre population française; grâce aux traités *ad referendum* et aux blocus sur le papier.

Disons, à tout hasard, à ces esprits superbes qui sont à même d'améliorer la condition du peuple et qui ne le font pas, précisément parce que cette idée leur est suggérée par une plume étrangère.

N'itez pas la fausse politique pampéenne de Rosa; laissez ces ridicules dédains aux adeptes du *système américain*; adoptez les idées de l'étranger, comme si elles venaient d'un des vôtres, toutes les fois que votre conscience ou votre raison vous diront qu'elles sont bonnes. Enchérisez, s'il se peut, sur ces îles: améliorez-les en les accueillant; adaptez-les à vos mœurs, à votre manière d'être, rien de mieux; mais ne les rejetez pas par cette seule raison qu'elles viennent d'un gringo, d'un carcanan ou d'un godo..... (2) parce qu'elles sont publiées dans un *papelucio*..... parce qu'elles n'ont pas l'approbation de tel ou tel personnage.....

Nous le répétons, toutes ces pauvres considérations, qui ne sont malheureusement que trop réelles, (nous en avons des preuves!), doivent être abandonnées aux fervents disciples du *Grand Américain*.

Il est incontestable que la cause de Montevideo a éveillé des sympathies universelles. En sera-t-il de même des hommes qui ont alternativement tenu les rênes de l'Etat ? Nous n'en savons rien; mais nous disons qu'il dépend d'eux que les hommes ne soient pas séparés de la cause dans l'esprit des peuples, et que la reconnaissance de croix-ci soit égale à leur admiration.

Que le monde civilisé qui nous observe—que nos ennemis surtout—ne puissent pas dire du siège de Montevideo :

« L'histoire de ce siège de sept ans se résume par ces trois mots—Héroïsme—Gaspillage—Ingratitude. »

Forcez-les d'y substituer ceux-ci :

« Héroïsme,—Prévoyance,—Humanité. »

—§—

Le Comercio del Plata du 6 courant, rapporte d'après une lettre de Buenos Ayres, les nouvelles suivantes qui sont parvenues dans cette ville par la voie de Rio de Janeiro, où le 22 juillet, le packet anglais n'était pas encore arrivé.

ALLEMAGNE.

L'assemblée de Francfort avait distinué, par décision du 19 mai, le régent de l'Empire, l'archiduc Jean.—La Prusse avait envoyé à Copenhague, le général Neuman avec des propositions de paix, relativement à l'affaire de Schleswig Holstein.

L'empereur Nicolas avait lancé le 8 mai, un second manifeste, dans lequel il déclare « que les désordres et les agitations révolutionnaires n'avaient pas cessé dans l'Europe Occidentale.... qu'ils s'étaient même produit en Orient, où ses forces réunies à celles des Turcs, avaient suffi pour y rétablir l'ordre : mais que la révolution n'avait pu être dominée encore en Hongrie et en Transylvanie, parce que les forces de l'Autriche étaient trouvées occupées par une guerre nationale et étrangère dans un autre pays : que cette révolution avait pris des proportions menaçantes.... Que l'Empereur

(2) Petits noms d'amitié que les argentins et les orientaux du système de Rosa (dit *système américain*) donnent aux français, aux italiens et aux espagnols, principalement à Buenos Ayres et aux Cerrito ; appellations aussi innocentes que celle de *sauvages unitaires* qu'ils donnent à leurs adversaires politiques—nationaux ou étrangers.

« d'Autriche lui avait demandé du secours contre l'ennemi commun, et qu'il n'avait pas dû le lui refuser. Qu'il avait ordonné à son armée de marcher pour étouffer cette révolution audacieuse et détruire les réditeux qui menacent la paix de ses domaines.... »

ANGLETERRE.

Le 19 mai, un jeune Irlandais, nommé Hamilton, avait tiré un coup de pistolet sur la Reine, mais il ne l'atteignit point. Le coupable, qu'on croit fou, fut arrêté immédiatement.

FRANCE.

Les élections avaient été plus favorables aux socialistes et aux républicains qu'on ne l'avait cru d'abord, on compte que 200 socialistes auront été élus et comme 80 à 100 neutres ou membres dont les opinions ne sont pas bien connues. Le 22, il y eut à l'Assemblée une session intéressante. Repoussant aux interpellations qui lui furent faites, le gouvernement déclara, touchant les affaires de Rome, que M. Lesseps allait partir pour s'entendre avec le général Oudinot, afin que sa conduite à venir marchât d'accord avec la décision de l'Assemblée, et qu'à l'égard des affaires de la Hongrie, il avait protesté énergiquement contre l'entrée des Russes dans cette contrée; que si l'Assemblée désirait qu'on abandonnât les voies diplomatiques, elle n'avait qu'à le déclarer nettement. Après diverses motions, et sur la proposition de M. Goudchaux l'Assemblée s'est déclarée en permanence; l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Odilon Barrot a été rejeté par 459 voix sur 512; le jour suivant, le 23, on devait voter sur les ordres du jour motivé, présentes par MM. Joly, Cavagnac et Bastide.

VARIÉTÉS.

La Révolution de février, et ses actes, ont fourni ample moisson à nos vaudevillistes français, et inspiré une foule de petites pièces où tout et tous étaient mis en chançon; les hommes et les choses; le peuple et les chefs de parti; les ministres et les représentants.

Ce qu'on peut dire au moins à la louange de la Révolution de février, c'est qu'elle n'a été ni exclusive ni tyrannique; elle s'est laissé librement chanter et critiquer, et a su écouter avec calme toutes les leçons et tous les conseils. Au demeurant le peuple français a le caractère bien fait, et il souffre volontiers qu'on se moque de lui pourvu qu'on le fasse avec esprit.

La foire aux idées, journal vaudeville en plusieurs numéros, est une de ces productions dues à la plume seconde et spirituelle de MM. Leuven et Brunswick. Ce vaudeville ne peut se raconter; c'est une revue de toutes les idées du jour, une critique des travers de notre révolution. Nous parlerons cependant d'une des plus originales. Vers la fin de la pièce, et comme prospectus du nouveau journal, fondé par l'*Idee*, qui est le principal personnage, un rideau tombe pour se relever bientôt, ce rideau c'est un immense journal ainsi conçu :

LA FOIRE AUX IDÉES

JOURNAL

Acoustique, dramatique, aristocratique, démocratique et non pacifique.

PROFESSION DE FOI.

Nous fondons un nouveau journal!.... Le besoin ne s'en faisait pas sentir; mais n'importe ! Est-ce pour verser la lumière sur les populations? nous n'y tenons pas du tout—Mais alors pourquoi cette création va-t-on nous demander? Nous répondrons en nous drapant dans notre pureté: c'est pour gagner de l'argent!—Dans cette seconde rédaction, papier, caractère, tout sera pur, brillant et propre.

Essuyez vos pieds, s. v. p.

FEUILLETON.

LE CERVELAS A LA LIA.

Roman hindou.

Le prince Visavour entra tout-à-coup dans le pavillon des roses...., la belle Jamaica frappa les airs d'un long cri, s'élancé de son bain parfumé, et l'on aperçut... La suite au prochain numéro

PARIS

ACTES OFFICIELS

M le ministre de l'intérieur ne recevra pas jeudi prochain.

—M. le ministre des finances recevra tant qu'on voudra.

PETITE CORRESPONDANCE.

Caen:—M. K....K...., désespéré de votre indisposition et de votre dérangement.

Lyon—M Co...q..., nous prenons part aux désagréments que vous a procurés Mme votre épouse.

ANNONCES DIVERSES.

Un sous préfet, ayant des instans de loisir, désirerait faire quelques rameutages.

Nous avons remarqué entre autres couplets pleins de

sel et d'os propos, le couplet suivant chanté dans le round final par la *France*.

AIR DE RENAUDIN DE CAEN.

Pour les demandeurs de places

Ce journal est bien placé....

Nous voulons, en fait de places,

Que tout français soit placé,

Comme on est toujours remplacé

Par les gens qui n'ont pas de places,

Quand tout le monde aura des places,

Personne ne sera déplacé.

—§—

Nous avons reçu par le *Nautilus*, qui a passé hier sur notre rade venant de Bordeaux, des journaux qui vont jusqu'au 19 mai, c'est à dire deux jours plus tard que ceux apportés par la *Bonne Jenny*. Nous en avons tiré les extraits suivants qui donnent quelques nouvelles et détails que nous ne connaissons pas jusqu'à présent.

Paris, 17 mai.

Où lit dans le Moniteur :

Le gouvernement vient de recevoir la dépêche télégraphique suivante, du contre-amiral Tréhouart, en date de Toulon, le 16 mai au matin :

« Je suis parti avant hier, à sept heures du soir, de Civita Vecchia, où le bruit courait, dès la veille, que deux envoyés romains, porteurs de paroles d'accompagnement, s'étaient rendus à notre quartier général. Ces bruits m'ont été confirmés par une lettre du général en chef, du 13 au soir, de Castel di Guido :

« Déjà des propositions sérieuses de soumission me sont faites; nous sommes pour les Romains l'ancre de salut. »

« J'arrive à Toulon avec le *Labrador* et le *Séné* pour les faire concourir le plus tôt possible au transport des nombreux chevaux qui sont dirigés sur Civita Vecchia. »

—Le ministère a reçu, dit-on, la nouvelle de l'arrivée à Rome de MM. Lesseps et Accarti, qui sont partis en toute hâte de Paris à la nouvelle des événements du 30 avril et du 1er mai. On dit qu'ils ont trouvé la population tout à fait disposée à ouvrir la ville aux troupes françaises, et à choisir le général Oudinot comme médiateur auprès des troupes autrichiennes et napolitaines. Ils demandent seulement que le général français leur garantisse que les soldats des deux autres nations n'entreront pas à Rome.

Bordeaux, 19 mai.

ELECTIONS GÉNÉRALES DE LA GIRONDE.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Résultat définitif.

Hier a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, dans la grande salle des réceptions, le recensement général des votes de la Gironde.

A dix heures du soir, le recensement a été terminé, et M. le président a proclamé les résultats suivants :

Electeurs inscrits... 179.161

Nombre de votants. 125.001

Où obtenu le plus grand nombre de voix et sont nommés représentants de la Gironde à l'Assemblée législative :

MM.

1.	Richier,	74.467
2.	Hubert-Delisie,	74.044
3.	Leine,	73.444
4.	Désèze,	73.335
5.	Hovyn-Tranchère	72.337
6.	Denjoy	71.753
7.	Grouchy,	70.943
8.	Mole	69.635
9.	Lopé-Dubec,	68.824
10.	Journu,	68.444
11.	De Lagrange	68.208
12.	Ravez,	67.448
13.	Collas,	66.344

Tous les représentants élus appartenent à la liste du comité général, rue Brépit des Lois, n. 26.

Viennent ensuite dans l'ordre des suffrages :

MM.

Lagarde,	50.921
Olière,	50.791
Cl. Thomas,	49.271
Larrieu,	49.130
Gravier,	48.541
Boutin,	47.189
Simot,	46.026
Vigier,	42.683
Magne,	42.551
Lalaurie,	41.418
E. Tandonnet	40.187
Ledru Rollin,	32.045
Mas,	31.355
Ducos,	27.648
Servières,	14.041

Les autres candidats, ayant obtenu moins du huitième des voix exigibles, le recensement n'a pas été poussé plus loin.

POSTS CRIPTRUM.

Par le brick italien *Expresso*, parti de Gênes le 2 juin, il est venu quelques journaux que nous n'avons pas eu le temps de parcourir, mais des personnes qui ont reçu des lettres de fraîche date nous assurent que la nouvelle de l'entrée des français à Rome était au moins prématurée, et que les Napolitains auraient même été battus par les forces de Rome. Nous n'avons pu nous assurer encore si ces faits sont bien positifs.

Paris, le 10 mai 1849.

Entre autres instructions, M. de Lesseps porte au général Oudinot la recommandation expresse de faire partir immédiatement pour la France les Français qu'il aura faits prisonniers les armes à la main dans la ville de Rome. Ils seront traduits, à Paris, devant les conseils de guerre, comme coupables de haute trahison.

On annonce qu'un comité vient de se former pour ouvrir une souscription en faveur des soldats français blessés dans les murs de Rome.

Le jour de son arrivée à Civita-Vecchia, le général Oudinot a reçu le corps consulaire, et il lui a donné l'assurance que les étrangers recevraient de la part de ses troupes la plus complète protection. Cette démarche a produit le meilleur effet.

On a établi entre Marseille et Civita-Vecchia, en mer, un système de signaux sémaphoriques, qui permet d'avoir en deux heures, les dépêches télégraphiques d'une ville à l'autre.

M. Accorsi qui ayant été envoyé à Paris par le triumvirat de Rome, est parti hier matin avec M. Lesseps pour Rome, et l'on assure qu'ils ont pour mission de proposer au gouvernement romain de faire un appel au peuple, en convoquant une nouvelle assemblée constituante, qui serait chargée de fixer en dernier ressort la forme du gouvernement.

Les troupes françaises seraient chargées de faire respecter le *statu quo* par les troupes autrichiennes et napolitaines, jusqu'à ce que l'assemblée constituante ait décidé la question relative au pouvoir temporel du pape. Quand au pouvoir spirituel du Saint-Père, il serait mis à l'avance hors de toute délibération et garanti par la France.

Un grand nombre d'allemands présents à Paris ont eu hier une réunion générale dans laquelle ils ont décidé, à l'unanimité, qu'ils devraient partir sans retard pour l'Allemagne, afin de répondre à l'appel qu'il leur était fait par la gauche de l'assemblée nationale de Francfort.

Le Moniteur publie ce matin la convention postale entre la France et l'Espagne.

Les lettres ordinaires seront envoyées réciproquement, sans affranchissement préalable, et le port des deux parcours sera payé dans les offices de destination.

Paris 16 mai.

Le ministre de la guerre a reçu du général Oudinot une dépêche télégraphique datée de Paolo, 8 mai. Elle peut se résumer dans les lignes suivantes :

« Notre situation militaire est très bonne; nous sommes sous le rapport numérique, plus fort qu'il n'est indispensable de l'être pour avoir sur les événements ultérieurs une très grande action. La situation politique est très complexe, sans doute; cependant, il est facile de prévoir que le moment n'est pas éloigné où la capitale et le gouvernement lui-même prendront la France pour arbitre. »

Une correspondance particulière du *Toulonnais*, portant la date du 8 mai, contient ce qui suit :

« Les Romains se sentant pressés, harcassés par un corps de 15.000 Napolitains et un autre corps de 15.000 Autrichiens, qui marchent sur eux, nous ont fait des avances et des protestations d'amitié; ils ne demandent que des garanties contre la domination exclusive des prêtres; ils veulent bien du pape, mais ils ne veulent plus de prêtres ni de cardinaux pour ministres. »

« Ils nous préfèrent à toutes les autres nations, et se mettent volontiers sous notre protection, si l'on ne repousse pas leurs avances. Ils témoignent en toute occasion, depuis la malheureuse affaire du 30 avril, leurs regrets de la nécessité où ils étaient de nous repousser, parce qu'ils pensaient que nous allions rétablir chez eux le pouvoir monacal. »

« Hier, ils ont fait une ovation à tous les prisonniers qu'ils nous avaient faits au nombre de 200. Ils les ont fêtés, hébergés et promenés dans Rome, en les comblant de préférences et en leur montrant tous leurs monuments. »

« C'était presque du délire. Tout le monde criait sur leur passage: Vivent les Français! On allait jusqu'à les

embarrasser; et, enfin, pour preuve de la sincérité de leurs démonstrations, ils ont ramené, ce matin, nos 200 prisonniers à Paolo, où ils entrent en chantant. Au moment où j'écris, ils sont sous mes croisées. D'après cela, et aussi d'après l'arrivée de la 3me brigade à Civita-Vecchia, il est probable que nous entrerons très prochainement dans Rome. »

PREFECTURE DE POLICE.

Pour la dernière fois on publie ci-après les deux articles de l'Edit du 1er mars 1844 pour qu'on n'en allegue point l'ignorance dans les cas de leur application.

Article 9. Toutes les personnes qui arriveront à cette ville, se presenteront immédiatement au bureau de Police, où on leur donnera une papelette qui prouvera qu'elles se sont présentées et elles seront invitées par l'officier chargé de livrer ces papelettes à lire les dispositions de Police qui pourront leur être nécessaire. Ces dispositions écrites seront affichées dans l'antichambre du bureau, qui est toujours ouverte au public.

Article 10. La personne qui ne se conformera aux dispositions qui précédent sera passible d'une amende de 25 piastres ou d'une détention équivalente.

Montevideo, le 4 août de 1849.

AVIS DIVERS.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure à simple et double détente.

De la place de la Matriz esquina du Cabildo on voit l'enseigne



Le soussigné devait partir très prochainement pour Buenos-Ayres et pour l'Europe, prie les personnes qui seraient en compte ou affaires avec lui, de vouloir bien s'adresser à lui directement rue 25 de mayo n° 174.—Montevideo le 25 juillet 1849.

Valentin Gallino.

LA CONSTITUTION

DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE.

Premulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS rue Perez Castellanos n. 162.

Chambres garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser à M. Auguste, ancien cuisinier de l'hôpital, rue Buenos Ayres n. 215.

Il prévoit aussi qu'il a un dépôt de meubles à vendre.

On demande

Une jeune homme capable pour garçon de magasin de comestibles, s'adresser au magasin à côté de la pharmacie de M. Lenoble.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés ont en vente à l'imprimerie du PATRIOTE.

Des Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte-Hélène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il n'en trouve que très peu d'exemplaires.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prévenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravates de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Se compra

Una casita chica ó un sitio. Ocúrrase a la imprenta de este Diario.

Gants et cravattes

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravates nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 mai n. 251, maison du consul italien.

A vendre

A T R E S B O N C O M P T E

Sous carbonate de soude et blanc d'Espagne de 1ères qualité, à l'usage de Messieurs les Pharmaciens, Peintres, fabricants de savon, de chandelles, etc. etc. S'adresser au bureau du journal.

Importante á todos.

Agua de Colonia y agua sedativa del Dr. Raspail, esencia de anís, ginebra, canela y clavel, tinta negra y azul moi fina, lacre punzó y negro de superior calidad, soda purgante y de refresco, esencia coronada y Gratia-probatum, aceite de oso y de otras clases para el pelo de superior calidad, líquido eficaz para curar los sabañones del Dr. A. Cooper, garantido, jabón vegetal para sacar manchas en paño cualquiera que sea, Elixir de Guillen, vino de zarza-parilla del Dr. Albert. Todos estos renglones se encontrarán y otros muchos de la misma clase en la Droguería del Aguila Dorada, calle del Sarandí n.º 222.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu à Montevideo, où il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer à ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le défunt Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.—Il se transportera aussi à domicile.

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n.º 118.

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS, rue Perez Castellanos n.º 162.